

## Accueil et intégration en France

Dans le cadre de la politique d'accueil des primo-arrivants sur le territoire français, la signature du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le CAI comporte une formation civique (valeurs et principes de la République française), une session d'information sur la vie en France, un bilan de compétences professionnelles, une formation linguistique et une formation aux droits et devoirs des parents.

La personne ne respectant pas ses obligations de formation peut se voir refuser le renouvellement de son titre de séjour ou la délivrance de sa carte de résident.

## Le Dulf

Concernant la formation linguistique, des prescripteurs linguistiques évaluent le niveau de français des migrants et déterminent s'ils doivent ou non suivre une formation linguistique (200 à 400 heures à suivre sur 2 ans).

La formation prescrite aux personnes ayant un niveau insuffisant est validée par le diplôme initial de langue française (Dulf). Son niveau, A1.1, est inférieur au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Le Dulf est délivré par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il est reconnu uniquement en France.

Il comporte 4 épreuves : réception écrite, réception orale, production interactive orale et production écrite.

Toute personne âgée de 16 ans minimum, scolarisée ou non peut se porter candidat. L'inscription se fait directement auprès des centres agréés par le centre international d'études pédagogiques (CIEP). Les sessions du Dulf ont lieu le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois. Pour les mois à venir, les dates à retenir sont :

- mardi 5 avril,
- mardi 3 mai,
- mardi 7 juin,
- mardi 5 juillet, etc.

Pour l'inscription, il faut un titre d'identité en cours de validité : titre de séjour, passeport, récépissé, autorisation provisoire de séjour (APS), .... Prévoir également 2 enveloppes timbrées à l'adresse de la personne. Le candidat doit se libérer pour la journée entière.

Le coût de l'inscription est fixé par chaque centre d'examen (environ 55 euros dont une partie prise en charge par l'association).

En 2009, 46.8 millions d'euros ont été consacrés à la formation des étrangers dans le cadre du CAI.
---

## **Le Delf tous publics**

Le diplôme élémentaire de langue française (Delf) est délivré par le ministère de l'éducation nationale. Il se compose de 4 diplômes indépendants correspondant aux niveaux A1, A2, B1 et B2 du CECR.

La durée des épreuves du Delf A1 est de 1h30 environ et repose sur des questionnaires de compréhension orale, de compréhension écrite, production écrite (compléter un formulaire, rédiger des phrases simples sur des sujets de la vie quotidienne) et de production orale (épreuve en 3 parties).

La durée des épreuves du Delf A2 est de 1h40 sur les mêmes thématiques.

Concernant le Delf B1, on considère que l'apprenant est désormais indépendant, le niveau des épreuves est un peu plus long et nécessite une autonomie relative en langue française, d'avoir l'habitude de donner son avis, etc.

Le coût de l'inscription aux épreuves varie selon les centres soit entre 90 et 145 euros pour le niveau A1.

## **La participation financière d'Accueil Laghouat**

La participation financière de l'association, pour l'inscription au Dilf et au Delf s'élève à 30 euros maximum par candidat.

Mars 2010